

PAR COURRIEL

Montréal, le 3 mars 2026

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 24 février 2026

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 24 février dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants :

- le montant total des amendes au nom de l'entreprise .

En réponse à votre demande, nous vous invitons à consulter le [communiqué de presse](#) que nous avons émis au sujet de votre entreprise le . Pour plus d'informations à propos de cette amende, vous pouvez vous adresser au [Bureau des infractions et amendes](#) :

Bureau des infractions et amendes

1200, route de l'Église, 6^e étage

Québec (Québec) G1V 4X1

Téléphone : 418 643-5140, poste 1

Sans frais : 1 866 536-5140, poste 1

Télécopieur : 418 644-8486

amendes@justice.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Me Joël Simard

Substitut à la responsable de l'accès à l'information

p. j.

Montréal

5199, rue Sherbrooke Est

Montréal (Québec) H1T 3X2

Téléphone : 514 253-6556

Sans frais : 1 888 672-2556

Télécopieur : 514 864-2399

www.opc.gouv.qc.ca